

SERGINES
29 MAI 2022

VIDE GRENIER SERGINES
FOIRE DE MAI

Organisée par les associations *Sargines Patrimoine & La Part Belle*
Contact : *patrimoinesergines@gmail.com*

VIDE GRENIER DE 6H A 18H AU CŒUR DU VILLAGE
AUTORISE PAR ARRETE MUNICIPAL

RÈGLEMENT A LA RÉSERVATION_ Réservation conseillée avant le 18/05/2022
RENSEIGNEMENTS AU ☎ : 06 48 96 14 77

BULLETIN DE RÉSERVATION*

Mr, Mme, Mlle tél. obligatoire
Adresse complète
Ville code postal e-mail.....

Joindre obligatoirement :

1) une photocopie d'une pièce d'identité pour les particuliers
Ou photocopie du Kbis pour les professionnels

2) votre règlement par chèque à « Association de promotion du patrimoine de Sergines » selon tarif suivant :

Stand : 2 € le mètre linéaire (minimum 4 m.) Soit : m. x 2 € =€
Véhicules : dans le prolongement du stand ou derrière selon les possibilités (cocher la case)

Remorque : 2€	voiture : 4€	utilitaire : 6€	soit : =€
			TOTAL€

3) pour les particuliers : **ATTESTATION SUR L'HONNEUR** obligatoire, à signer :
Déclare sur l'honneur que les objets exposés n'ont pas été récemment achetés dans le but d'être revendus au cours de la présente manifestation et certifie ne pas avoir effectué plus de 2 vide-greniers dans l'année et de ne pas être inscrit sur le registre du commerce ni sur le registre des revendeurs.

Fait à.....LeSignature

Adresser le tout à : Comité des fêtes Patrimoine – 3, Rue de l'Hôtel de Ville - 89140 SERGINES
(Tout bulletin incomplet et /ou sans règlement ne sera pas pris en compte)

* A PARTIR DE 8H. REDISTRIBUTION DES EMPLACEMENTS RESERVES ET NON OCCUPES
Les annulations ne feront en aucun cas l'objet de remboursement
(Sauf décision préfectorale).
Le Comité d'organisation se réserve la buvette et l'alimentaire à consommer sur place

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

SERGINES
29 MAI 2022

VIDE GRENIER SERGINES
FOIRE DE MAI

Organisée par les associations *Sargines Patrimoine & La Part Belle*
Contact : *patrimoinesergines@gmail.com*

VIDE GRENIER DE 6H A 18H AU CŒUR DU VILLAGE
AUTORISE PAR ARRETE MUNICIPAL

RÈGLEMENT A LA RÉSERVATION_ Réservation conseillée avant le 18/05/2020
RENSEIGNEMENTS AU ☎ : 06 48 96 14 77

BULLETIN DE RÉSERVATION*

Mr, Mme, Mlle tél. obligatoire
Adresse complète
Ville code postal e-mail.....

Joindre obligatoirement :

1) une photocopie d'une pièce d'identité pour les particuliers
Ou photocopie du Kbis pour les professionnels

2) votre règlement par chèque à « Association de promotion du patrimoine de Sergines » selon tarif suivant :

Stand : 2 € le mètre linéaire (minimum 4 m.) Soit : m. x 2 € =€
Véhicule : dans le prolongement du stand ou derrière selon les possibilités (cocher la case)

Remorque : 2€	voiture : 4€	utilitaire : 6€	soit : =€
			TOTAL€

3) pour les particuliers : **ATTESTATION SUR L'HONNEUR** obligatoire, à signer :
Déclare sur l'honneur que les objets exposés n'ont pas été récemment achetés dans le but d'être revendus au cours de la présente manifestation et certifie ne pas avoir effectué plus de 2 vide-greniers dans l'année et de ne pas être inscrit sur le registre du commerce ni sur le registre des revendeurs.

Fait à.....LeSignature

Adresser le tout à : Comité des fêtes Patrimoine– 3, Rue de l'Hôtel de Ville - 89140 SERGINES
(Tout bulletin incomplet et /ou sans règlement ne sera pas pris en compte)

* A PARTIR DE 8H. REDISTRIBUTION DES EMPLACEMENTS RESERVES ET NON OCCUPES
Les annulations ne feront en aucun cas l'objet de remboursement.
(Sauf décision préfectorale).
Le Comité d'organisation se réserve la buvette et l'alimentaire à consommer sur place

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique